



## **Déclaration préalable à la CAPD du 29 août 2016**

Madame la Directrice Académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Malheureusement cet été aura été marqué par un bien sinistre 14 juillet à Nice qui a amené le gouvernement à renforcer le dispositif sécuritaire dans nos établissements scolaires.

La menace terroriste est importante : on ne peut traiter cet avertissement à la légère. En France, plus de 53.000 écoles et établissements du second degré doivent bien sûr être mis en sécurité.

Comme on ne peut pas mettre des forces de sécurité en faction devant chaque établissement, il y a nécessité à ce que la communauté éducative s'approprie désormais une culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels.

Pour cela les personnels qui ne sont pas des professionnels de la sécurité doivent être accompagnés par des spécialistes (diagnostic de sécurité des locaux, organisation des exercices de confinement ou d'attentat-intrusion).

La formation et l'accompagnement de tous les personnels doivent être mis en place. Dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois des associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs. Tous les PE ne sont pas titulaires du PSC1, une formation sur leur temps de travail doit leur être proposée.

Les collectivités locales ont leur part dans cette affaire en termes de mobilisation et d'investissement. La question des accès, des différentes sonneries d'alerte pose de réels problèmes (équipement des établissements et écoles et modernisation des systèmes).

Cette culture de la vigilance et de la sûreté passe par des exercices réguliers de façon à ce que tous aient les « bon réflexes » si le pire devait se produire.

Pour le SE-Unsa cet accompagnement est fondamental. On ne peut pas être, sur ces questions, dans de simples logiques d'injonction.

Pour en revenir à cette CAPD, nous tenons à rappeler le fort attachement du Se-UNSA aux instances paritaires et notamment à cette CAPD de pré-rentree.

A ce titre, nous regrettons toujours d'être tenus à l'écart d'un sujet aussi important que l'est celui des exéats ineats, pour lesquels nous n'avons été informés qu'a posteriori.

Cela ne nous empêche bien évidemment pas de nous féliciter de cette légère ouverture des portes de notre département, même si selon nous, trop peu ont pu obtenir leur entrée dans les Côtes d'Armor.

D'autres sont toujours en attente, nous espérons qu'ils pourront nous rejoindre avant que les portes de leur département ne se referment, notamment lorsque des échanges sont possibles au sein de notre académie, mais pas seulement.

Nous continuons à regretter qu'une seconde phase de mouvement n'existe pas (avec formulation de vœux), nous pensons toujours que cela clarifierait le déroulement des opérations de mouvement et simplifierait le travail de vos services. Certains collègues sont envoyés bien loin de leur domicile alors que d'autres nommés a posteriori obtiennent ou vont obtenir des postes dans ces secteurs, c'est difficilement compréhensible par nos collègues.

Autre sujet abordé durant cette CAPD : les recours pour les temps partiels. Il est important que nos collègues puissent travailler à la quotité souhaitée, quelques pourcents en moins et c'est tout un équilibre parfois fragile remis en cause. Nous rappelons que bien souvent nos collègues font des sacrifices financiers pour pouvoir concilier leur vie personnelle et professionnelle, sans oublier leurs problèmes de santé.

A ce titre, pour en revenir à cette CAPD, nous tenons à vous signaler l'inconfort de nos collègues qui ont déposé leur demande de temps partiel fin mars et qui ont attendu parfois longtemps une réponse, recevant parfois des arrêtés de nomination contradictoires. Il leur est difficile de s'organiser lorsque les jours imposés ne permettent pas une bonne organisation personnelle et/ou au sein de l'école.

Nous avons conscience de la charge de travail que cela représente pour vos services et ne manquons pas d'aborder leurs conditions de travail par notre fédération. Nous connaissons la complexité de leur tâche avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (à chaque école son emploi du temps) d'autant que cet accroissement du travail n'a pas été accompagné d'une augmentation de moyens.

Nous regrettons quand même que les courriers de nos collègues et nos courriers récapitulatifs restent sans réponse, ce qui fait que des collègues n'ont d'autre solution que le recours, ce qui entraîne au final plus de travail pour les services ...

Nous vous remercions de votre attention.